

CORONAVIRUS (COVID-19)

Outils de la CNESST



Vous trouverez, dans la [section COVID-19](#) de notre site Web, de nombreux outils pour vous appuyer dans la prise en charge de la santé et de la sécurité dans le contexte de la COVID-19.



Vous souhaitez connaître les mesures?

Consultez :

- le [Guide de normes sanitaires en milieu de travail](#), qui s'applique dans tous les secteurs d'activité ainsi qu'un des **26 guides sectoriels** qui présentent des mesures complémentaires pour certains secteurs d'activité;
- la [section Questions-réponses COVID-19](#), qui présente des renseignements concernant les droits et les obligations des milieux de travail;
- des [entrevues avec nos experts](#) pour mieux comprendre les différentes mesures recommandées par la CNESST.



Vous voulez vous assurer que ces mesures sont en place?

Utilisez :

- les **9 aide-mémoires** thématiques :
 - [Réouverture du milieu de travail](#)
 - [Risques psychosociaux liés au travail](#)
 - [Exclusion des lieux de travail \(isolement des travailleurs et des travailleuses\)](#)
 - [Distanciation physique en milieu de travail](#)
 - [Hygiène et étiquette respiratoire](#)
 - [Salubrité de l'environnement](#)
 - [Mesures mises en place par l'employeur dans le contexte de la COVID-19](#)
 - [Nouveaux travailleurs et changements organisationnels](#)
 - [Travailleurs étrangers temporaires](#)
- la [liste de vérifications quotidiennes](#) générique ou celle qui **s'applique à votre secteur d'activité**.

Téléchargez l'[application mobile Ma Trousse CNESST](#), qui vous permettra de consigner facilement les listes et aide-mémoires qui vous concernent!



Vous désirez informer vos travailleurs et travailleuses ?

Rappelez régulièrement les mesures en place dans l'entreprise.

- **Imprimez les affiches suivantes :**

- [Comment limiter la propagation de la COVID-19 au travail ?](#)
- [Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses – COVID 19](#)
- [Travailleurs étrangers temporaires et travailleurs d'agence – Rappel important](#)
- [Au travail, la COVID-19 ne prend pas de pause](#)

- **Placez-les :**

- dans les aires communes, à l'entrée, dans les salles de pause;
- sur le micro-ondes, dans les salles de rencontres ou sur la machine à café;
- sur les portes de l'ascenseur ou dans les escaliers;
- dans les aires de travail.

Ces affiches sont disponibles en libre impression. Vous pouvez aussi diffuser l'[animation sur les mesures de contrôle](#) sur des téléviseurs en réseau interne, ou dans l'infolettre destinée à vos employés, par exemple. Au besoin, faites des rencontres individuelles ou virtuelles pour expliquer les mesures en place dans l'entreprise.

Visitez également le [Québec.ca](#) pour obtenir d'autres visuels, comme l'affiche sur le port du couvre-visage à poser à l'entrée ou celles rappelant les mesures d'hygiène.

NOTES :